



# Les Îles-de-la-Madeleine

## Municipalité

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine tenue le 11 mars 2025, à la mairie.

**R2503-1559**

**Adoption du Règlement n° 2025-05 décrétant une dépense relative à la reconstruction de la station de pompage d'eaux usées SP-3 – Chemin du Parc – Village de Cap-aux-Meules, dont un emprunt de 2 526 022,38 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

---

ATTENDU l'importance de reconstruire la station de pompage d'eaux usées SP-3 du chemin du Parc dans le village de Cap-aux-Meules;

ATTENDU QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt pour financer la réalisation des plans et devis, la surveillance, l'accompagnement et l'achat d'équipements;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2025;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Georges Painchaud,  
appuyée par Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement portant le numéro 2025-05 intitulé « Règlement décrétant une dépense relative à la reconstruction de la station de pompage d'eaux usées SP-3 – Chemin du Parc – Village de Cap-aux-Meules, dont un emprunt de 2 526 022,38 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 12 mars 2025



Alexandra Vigneau, greffière



# Les Îles-de-la-Madeleine

## Municipalité

Service du greffe

### RÈGLEMENT N° 2025-05

**décrétant une dépense relative à la reconstruction de la station de pompage d'eaux usées SP-3 – Chemin du Parc – Village de Cap-aux-Meules, dont un emprunt de 2 526 022,38 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt**

#### **Article 1      Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2      Titre**

Le présent règlement portera le titre de « Règlement décrétant une dépense relative à la reconstruction de la station de pompage d'eaux usées SP-3 – Chemin du Parc – Village de Cap-aux-Meules, dont un emprunt de 2 526 022,38 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt ».

#### **Article 3      Dépenses autorisées**

Le conseil autorise des travaux de reconstruction de la station de pompage d'eaux usées SP-3 – Chemin du Parc – Village de Cap-aux-Meules et autres travaux connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférents.

En ce sens le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 526 022,38 \$, aux fins du présent règlement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme ARPO Groupe-conseil, en date du 17 janvier 2025, jointe à l'annexe A.

#### **Article 4      Emprunt autorisé**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 526 022,38 \$, sur une période n'excédant pas 20 ans.

#### **Article 5      Remboursement de l'emprunt**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le village de Cap-aux-Meules, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **Article 6      Appropriation de contribution ou subvention**

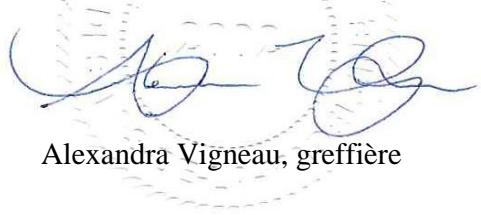
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée au présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Article 7      Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 12 mars 2025



Alexandra Vigneau, greffière

## **ANNEXE A – RÈGLEMENT N° 2025-05**



## Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

**Augmentation de la capacité de deux (2) stations de pompage**  
Station HAM-SP-1 (Ananie) et CAM-SP-3 (Pas Perdus)

N/D : 24003

---

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE  
Janvier 2025

## Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

### Augmentation de la capacité de deux (2) stations de pompage

Préparé par :

Annie Claude Arsenault

Annie Claude Arsenault, ing. (OIQ # 5 016 518)

Émission		Date	Par
	Pour commentaires	2025-01-13	ACA
X	Version finale	2025-01-17	ACA

N/D : 24003

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

## Table des matières

---

### Table des matières

1	Introduction et mise en contexte	1
2	Description du mandat	3
3	Description des ouvrages existants	4
3.1	CAM-SP-3 (Pas Perdus)	4
3.2	HAM-SP-1 (Ananie)	5
4	Calcul des débits de conception actuels et futurs	7
4.1	Débits de conception de la station de pompage CAM-SP-3	7
4.2	Débits de conception de la station de pompage HAM-SP-1	10
5	Concept préliminaire	14
5.1	CAM-SP-3	14
5.2	HAM-SP-1	20
6	Conclusion et recommandations	22

### Liste des figures

Figure 3.1	Schéma d'écoulement des eaux usées du village de Cap-aux-Meules	4
Figure 3.2	Schéma d'écoulement des eaux usées du village de Havre-aux-Maisons	5
Figure 5.1	Emplacement de CAM-SP-3 existante et de deux sites possibles pour les travaux	14
Figure 5.2	Extrait du plan d'ensemble du plan d'intervention	15
Figure 5.3	Croquis solution 3	17
Figure 5.4	Extrait de plan de l'aménagement à CAM-SP-3 lors de sa construction	18
Figure 5.5	Photo du site 2024-11-08	19

## Table des matières

---

### Liste des tableaux

Tableau 4.1 Volume moyen pompé à la station CAM-SP-3 (m <sup>3</sup> /d)	7
Tableau 4.2 Volume moyen pompé par la pompe 1 à la station CAM-SP-3 (m <sup>3</sup> /d)	8
Tableau 4.3 Volume moyen pompé par la pompe 2 à la station CAM-SP-3 (m <sup>3</sup> /d)	8
Tableau 4.4 Débits unitaires utilisés pour les calculs des débits de conception	9
Tableau 4.5 Débits de conception CAM-SP-3	10
Tableau 4.6 Volume moyen pompé à la station HAM-SP-1 (m <sup>3</sup> /d)	11
Tableau 4.7 Volume moyen pompé par la pompe 1 à la station HAM-SP-1 (m <sup>3</sup> /d)	11
Tableau 4.8 Volume moyen pompé par la pompe 2 à la station HAM-SP-1 (m <sup>3</sup> /d)	12
Tableau 4.9 Débits de conception	13

### Liste des annexes

Annexe 1	Tableau de calculs des débits théoriques par usager – Bassins 4, 5, 6 et 7 – CAM-SP-3
Annexe 2	Tableau de calculs des débits théoriques par usager – Bassins 1 et 1a – HAM-SP-1
Annexe 3	Note technique – Évaluation capacité résiduelle de la station de pompage P.P. Aréna
Annexe 4	Courbes de pompes suggérées CAM-SP-3
Annexe 5	Courbes de pompes suggérées HAM-SP-1
Annexe 6	Estimation préliminaire des coûts de reconstruction de CAM-SP-3
Annexe 7	Estimation préliminaire des coûts de mise à niveau de HAM-SP-1

# **ANNEXE 6**

**ESTIMATION PRÉLIMINAIRE  
DES COÛTS DE  
RECONSTRUCTION DE CAM-  
SP-3**

# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

## *Mise à niveau poste de pompage SP-3 CAM*



Dossier no: 24003

Date : 2025-01-16

### ESTIMATION DES COÛTS

ITEM		UNITÉ	QTÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>1. Aménagement intérieur du poste de pompage</b>					
1.1	Fourniture et installation de nouvelles pompes	Forfait	1	170 000,00 \$	170 000,00 \$
1.2	Mécanique de procédé (tuyauterie, vannes, etc.)	Forfait	1	35 000,00 \$	35 000,00 \$
1.3	Panneau de contrôle, instrumentation et programmation	Forfait	1	85 000,00 \$	85 000,00 \$
1.4	Démarrateurs, raccordements électriques et mise à niveau électricité	Forfait	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
1.5	Palier, gardes corps, échelle, trappes, etc.	Forfait	1	30 000,00 \$	30 000,00 \$
1.6	Essai, mise en service et formation	Forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.7	Équipements de sécurité	Forfait	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
					<b>Sous-total partie 1 380 000,00 \$</b>
<b>2. Bâtiment du poste de pompage</b>					
2.1	Puits de pompage en béton et fondation du bâtiment (incluant excavation, coussin, enrobage, remblayage, base anti-flottaison, gestion de l'eau)	Forfait	1	300 000,00 \$	300 000,00 \$
2.2	Structure (bâtiment 6 x 6)	Forfait	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$
2.3	Architecture	Forfait	1	50 000,00 \$	50 000,00 \$
2.4	Électricité du bâtiment	Forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2.5	Mécanique du bâtiment (ventilation, plomberie)	Forfait	1	20 000,00 \$	20 000,00 \$
2.6	Système de levage	Forfait	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$
					<b>Sous-total partie 2 435 000,00 \$</b>

# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

*Mise à niveau poste de pompage SP-3 CAM*



Dossier no: 24003

Date : 2025-01-16

## ESTIMATION DES COÛTS

ITEM		UNITÉ	QTÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
<b>3. Civil et aménagement</b>					
3.1	Conduites de raccordement (refoulement et collecte) incluant gestion de l'eau	Forfait	1	150 000,00 \$	150 000,00 \$
3.2	Réfection de voirie (réfection de chaussée et structure de chaussé	Forfait	1	75 000,00 \$	75 000,00 \$
3.3	Aménagement d'un stationnement	Forfait	1	7 500,00 \$	7 500,00 \$
3.4	Réfection des surfaces engazonnées	Forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
					<b>Sous-total partie 3 237 500,00 \$</b>
<b>4. Divers</b>					
4.1	Désaffectation, démolition ouvrages existants et disposition	Forfait	1	75 000,00 \$	75 000,00 \$
4.2	Signalisation et gestion de la circulation	Forfait	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$
4.3	Organisation de chantier	Forfait	1	100 000,00 \$	100 000,00 \$
4.4	Excavation et gestion des sols contaminés	Forfait	1	250 000,00 \$	250 000,00 \$
					<b>Sous-total partie 4 465 000,00 \$</b>
<b>TOTAL PARTIE 1 À 4 1 517 500,00 \$</b>					
Imprévus (20%) 303 500,00 \$					
Taxes nettes (4,9875%) 75 685,31 \$					
<b>SOUS-TOTAL 1 896 685,31 \$</b>					
Frais incidents (20%) 379 337,06 \$					
<b>COÛT DU PROJET (TRAVAUX ET INGÉNIERIE) 2 276 022,38 \$</b>					

## ESTIMATION DES COÛTS

ITEM		UNITÉ	QTÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
------	--	-------	-----	---------------	-------

### 5. Autres coûts

5.1	Études de caractérisation phase 1 et phase 2, supervision décontamination	Forfait	1	200 000,00 \$	200 000,00 \$
5.2	Acquisition de terrain	Forfait	1	50 000,00 \$	50 000,00 \$

Sous-total partie 5 250 000,00 \$

GRAND TOTAL DU COÛT DU PROJET INCLUANT AUTRES COÛTS 2 526 022,38 \$

\* Estimation établie à partir de coûts soumissionnés sur des projets similaires